

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 17274
Numéro SIREN : 414 815 217
Nom ou dénomination : Safran Aircraft Engines

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2024 sous le numéro de dépôt 68937

SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 154 063 215 €
SIEGE SOCIAL : 2, boulevard du Général Martial Valin – 75015 PARIS
414 815 217 RCS Paris

COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Paul ALARY

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Safran Aircraft Engines
1 rue Henri Auguste Desbrières
91003 Evry

A. ETATS FINANCIERS**B. ANNEXE**

1. FAITS MARQUANTS.....	6
2. PRINCIPES COMPTABLES.....	6
3. NOTES SUR LE BILAN.....	15
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	23
5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION.....	26

A. ETATS FINANCIERS

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Compte de résultat 2023

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2022	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	9 182 681	12 143 230
Production stockée		724 446	539 630
Production immobilisée		34 671	58 894
Transfert de charges d'exploitation	4.2	261	264
Reprises sur amortissements et provisions		926 689	874 615
Autres produits		247 245	234 363
Produits d'exploitation (1)		11 115 993	13 851 016
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		148 196	204 696
Autres approvisionnements		35 185	61 279
Variation des stocks d'approvisionnements		(16 575)	(72 875)
Achats de sous-traitance		5 713 251	7 497 507
Achats non stockés de matières et fournitures		91 055	114 812
Services extérieurs		1 335 624	1 553 452
Impôts, taxes et versements assimilés		76 640	79 403
Charges de personnel			
Salaires et traitements		791 966	905 903
Charges sociales		368 266	408 632
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		154 493	135 170
Sur actif circulant: dépréciations		628 099	327 352
Pour risques et charges: dotations aux provisions		569 937	569 317
Autres charges		91 292	66 774
Charges d'exploitation (2)		9 987 431	11 851 422
Résultat d'exploitation (1) - (2)		1 128 562	1 999 595
Produits financiers		48 608	172 465
Charges financières		59 641	20 870
Résultat financier	4.3	(11 033)	151 595
Résultat courant (avant impôts)		1 117 528	2 151 189
Produits exceptionnels		83 105	47 391
Charges exceptionnelles		86 577	51 085
Résultat exceptionnel	4.4	(3 472)	(3 694)
Participation des salariés		(86 228)	(126 834)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(260 746)	(494 539)
Total des produits		11 247 706	14 070 872
Total des charges		10 480 623	12 544 750
Bénéfice / (Perte) net(te)		767 082	1 526 122

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	Note	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	123 235	229 461	114 383	115 077
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		31 414	137 615	114 359	23 256
Immobilisations corporelles	3.1	822 580	3 226 650	2 297 787	928 863
Immobilisations financières	3.1	742 436	977 197	180 906	796 291
Titres de participations		712 529	947 530	180 906	766 624
Autres immobilisations financières		29 906	29 667		29 667
Total Actif immobilisé		1 688 251	4 433 308	2 593 077	1 840 231
Stocks et en-cours	3.2	2 294 449	3 474 035	570 279	2 903 756
Avances et acomptes versés		615 355	940 624		940 624
Créances clients et comptes rattachés	3.3	4 661 701	5 338 612	190 348	5 148 264
Autres créances	3.3	5 190 339	6 950 591	70 937	6 879 655
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	1 151	1 662		1 662
Charges constatées d'avance	3.6	23 694	59 787		59 787
Total Actif circulant		12 786 689	16 765 312	831 564	15 933 748
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
Total actif		14 474 940	21 198 620	3 424 640	17 773 979

PASSIF	Note	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	19 360	19 294
Provisions réglementées	3.8	382 552	389 116
Résultat de l'exercice	3.8	767 082	1 526 122
Capitaux propres		1 323 058	2 088 595
Avances et dettes conditionnées		155 367	149 169
Autres fonds propres		155 367	149 169
Provisions pour risques et charges	3.9	1 590 677	1 601 873
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	2	2
Avances et acomptes reçus	3.10	4 165 832	5 284 557
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	2 600 516	3 413 524
Autres dettes	3.10	2 945 873	3 214 285
Produits constatés d'avance	3.12	1 693 615	2 021 975
Dettes financières, d'exploitation et diverses		12 996 515	15 536 215
Ecart de conversion - Passif	3.13		
Total passif		14 474 940	17 773 979

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 17 773 979 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 526 122 milliers d'euros.

1. FAITS MARQUANTS

Néant

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2023).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changements de méthode comptable

- Aucun changement de méthodes.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.3.2. Dépréciations**

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours**2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenues au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.10.3. Retraites et engagements assimilés**

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRS IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

Cet impact génère une charge de l'ordre de 2 millions d'euros comptabilisée au 31 décembre 2023.

2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gagé.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

Engagements de compensation

L'obtention de certains contrats, dans le domaine de la motorisation militaire, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects. La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer la Société au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité de la Société à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaire à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

2.12. Autres fonds propres

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.13. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

2.14. Contrats de prestations de services

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévues dans les contrats (par exemple pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.16. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.17. Participation des salariés

La Direction du Groupe Safran a signé le 30 juin 2005, avec les organisations syndicales représentatives un accord dérogatoire de Participation des salariés du Groupe Safran suivi de plusieurs avenants. Cet accord et ces avenants s'appliquent à la Société et à ce titre la Société prend en charge une partie de la participation en fonction des modalités de répartition prévues dans l'accord de Groupe.

2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

	31.12.2022	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	40 504			6 533	(2 259)	44 778
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	90 370			1 461	(2 847)	88 984
Immobilisations incorporelles en cours	13 128	(2 050)		(7 225)		3 853
Avances et acomptes						
Immobilisations incorporelles	235 847	(2 050)		769	(5 107)	229 461
Terrains	85 500			3 522	(136)	88 886
Constructions	658 897			12 886	(1 664)	670 119
Installations, matériel, outillages	1 986 331			108 114	(15 521)	2 078 924
Autres immobilisations corporelles	141 699			20 552	(14 358)	147 893
Immobilisations corporelles en cours	148 934	235 346		(145 843)		238 437
Avances et acomptes	2 113	288			(11)	2 391
Immobilisations corporelles	3 023 474	235 635		(769)	(31 690)	3 226 650
Participations financières	905 062	43 523			(1 054)	947 530
Créances rattachées à des participations	2 400				(240)	2 160
Autres immobilisations financières	27 506	283			(283)	27 507
Immobilisations financières	934 968	43 806			(1 577)	977 197

Les investissements corporels et les mises en service de l'exercice concernent principalement des outillages spécifiques de production.

La Société a créé une nouvelle filiale, Safran Aircraft Engines Services India (SAESI), ayant vocation à terme de réaliser des opérations de maintenance et réparations de moteurs Leap dotée d'un capital de 39 M€ pour développer cette activité. Par ailleurs la Société a augmenté le capital de Creuzet Polska (société industrielle détenue à 30%) pour 4 M€.

La société EPI GmbH a procédé à une réduction de capital qui explique la diminution des participations pour 1 M€.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Amortissements

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	(27 496)	(4 347)			2 186	(29 658)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(85 091)	(2 454)			2 844	(84 701)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations incorporelles	(112 588)	(6 801)			5 030	(114 359)
Terrains	(46 026)	(1 868)			58	(47 836)
Constructions	(497 735)	(16 089)			1 421	(512 403)
Installations, matériel, outillages	(1 496 788)	(97 453)			12 667	(1 581 574)
Autres immobilisations corporelles	(108 795)	(12 838)			13 500	(108 132)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	(2 149 343)	(128 249)			27 646	(2 249 945)

Dépréciations

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(51 651)	(173)			3 882	(47 842)
Dépréciations immobilisations financières	(192 532)	(1 419)			13 045	(180 906)
Autres dépréciations						
Dépréciations	(244 108)	(1 592)			16 927	(228 772)

Tableau des filiales et participations

2023	Devise locale	Capital (en K devises)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat (en K devises)	Quote part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus (en Keuros)		Prêts et avances constatés et non encore remboursés	(en Keuros)		Dividendes encaissés sur l'exercice 2023
					Brut	Net		Outils et avoirs donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	
LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR										
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
- dans les filiales françaises										
	EUR	247 662	(18 037)	100%	371 686	243 465		0	11 942	
- dans les filiales étrangères										
	USD	75	93 836	100%	3 106	3 106		36 829	8 360	
	RUB	941 332	(447 302)	100%	21 658	0		116	8 673	
	CNY	68 231	37 010	100%	7 498	7 498		29 205	610	
	INR	3 575 600	0	59,89%	39 367	39 367		1 148	0	
2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)										
- dans les sociétés françaises										
	EUR	66 739	1 929	60%	27 869	0		6 993	2 266	
	EUR	17 600	5 021	60%	8 811	8 811		141 022	1 117	
	EUR	9 106	NC	33%	1 703	1 703				
- dans les filiales étrangères										
	USD	9 466	1 359 274	60%	447 414	447 414		365 989	242 575	
	CNY	61 602	6 066	60%	4 000	4 000		2 874	360	
	PLN	98 278	-37 987	30%	6 630	4 166		8 540	-2 184	
AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS										
- dans les participations françaises dont :										
					1 103	340				1 260
					30	30				1290
					2 229	2 229				1 238
					1 309	1 309				0
					864	864				177
					1	1				1061

(*) En milliers d'euros convertis aux cours de change du 31/12/2023, données prévisionnelles

(1) Données au 31/12/2022

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.2. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	176 723	7 800	168 923	249 557	8 072	241 485
Produits finis	2 019 969	236 378	1 783 592	2 425 821	270 313	2 155 508
En-cours de production	664 837	322 902	341 935	798 657	291 893	506 763
Marchandises						
Total	2 861 529	567 080	2 294 449	3 474 035	570 279	2 903 756

3.3. Créances

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2023	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	940 624	784 954	121 689	33 981
Créances clients et comptes rattachés	5 338 612	4 601 475	262 954	474 183
Créances fiscales et sociales	322 363	322 363		
Autres créances d'exploitation	1 026 381	1 026 381		
Créances d'exploitation	7 627 981	6 735 173	384 643	508 164
Créances diverses	5 601 847	5 601 847		
Charges constatées d'avance	59 787	34 544	25 243	
Ecart de conversion actif				
Autres créances	5 661 634	5 636 392	25 243	
Dépréciations	(261 285)	(261 285)		
Total	13 028 330	12 110 280	409 886	508 164

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 151	1 662
Valeur mobilières de placement et disponibilités	1 151	1 662

Comptes annuels 2023

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.5. Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations	2 400	2 160
Créances d'exploitation	3 119 796	3 680 721
Total	3 122 196	3 682 881

3.6. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 s'élèvent à 59 787 milliers d'euros.

3.7. Ecart de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Néant.

3.8. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2023
Capital social	154 063				154 063
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	15 406				15 406
Réserves indisponibles	2 449				2 449
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	9		53		62
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	1 496			(120)	1 377
Provisions réglementées	382 552			6 563	389 115
Résultat de l'exercice	767 082		(767 082)	1 526 122	1 526 122
Total	1 323 058		(767 029)	1 532 566	2 088 595

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		Fusion / apport	31.12.2023
				sans objet	avec utilisation		
Amortissements dérogatoires	380 416		43 608	(40 198)			383 826
Autres provisions réglementées	2 136		3 315	(161)			5 290
Total provisions réglementées	382 552		46 923	(40 360)			389 116
Garanties de fonctionnement	1 012 202		278 819	(159 292)	(214 427)		917 301
Garanties financières	6 051		3 377		(247)		9 181
Prestations à fournir							
Engagements de retraite et assimilés	139 379		14 539		(17 074)		136 844
Contrats commerciaux et créances à long terme	124 284		165 906	(18 708)	(54 917)		216 565
Pertes à terminaison et pertes en carnet	192 249		46 636	(63 577)	(9)		175 303
Litiges	5 699		822	(440)	(165)		5 916
Autres	110 814		64 570	(1 929)	(32 692)		140 763
Total provisions pour risques et charges	1 990 677		574 669	(243 945)	(319 528)		1 601 873
Résultat d'exploitation			569 317	(243 945)	(319 528)		
Résultat financier			5 352				
Résultat exceptionnel			46 923	(40 360)			
Total			621 592	(284 304)	(319 528)		

(*) Aucun changement de méthodes sur 2023.

Engagements de retraite et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGHF 05	TGHF 05

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée de l'obligation	(162 846)	(168 713)	(2 127)	(157 603)	(8 983)
Valeur de marché des actifs de couverture	(2 645)	(1 467)	(1 467)	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(160 201)	(167 246)	(659)	(157 603)	(8 983)
Ecart actuariel et coût des services passés non comptabilisés au bilan	20 769	30 401	862	29 539	
Engagements provisionnés au bilan	(139 432)	(136 844)	203	(128 064)	(8 983)
Coût des services rendus	10 700	8 739	9	7 899	831
Coût financier	1 892	5 271	78	4 893	299
Amortissement des écarts actuariels	4 207	(465)	(922)	457	
Apport partiel d'actif	(958)	0	0	0	
Charge	15 840	13 545	(835)	13 249	1 130
Rendement attendu des actifs de couverture	(25)	(95)	(95)	0	
Prestations payées	(17 578)	(15 985)	(117)	(15 231)	(637)
Changement de méthode (*)					
Variation de provision - dotation (reprise)	(1 764)	(2 535)	(1 046)	(1 982)	493

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. note 2.1.2 Changement de méthode)

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

(en milliers d'euros)	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	2			2
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	2			2
Avances et acomptes reçus sur des encours	5 284 557	2 129 839	2 503 524	651 194
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 413 524	3 413 524		
Dettes fiscales et sociales	823 012	816 625	6 387	
Autres dettes d'exploitation	2 370 546	2 370 546		
Dette d'exploitation	11 891 638	8 730 533	2 509 910	651 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 728	20 728		
Dettes financières, d'exploitations et diverses	20 728	20 728		
Produits constatés d'avance	2 021 975	392 777	314 168	1 315 031
Total	13 934 343	9 144 038	2 824 078	1 966 227

3.11. Charges à payer

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Emprunts et dettes financières divers	1 402	1 358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 268 938	2 736 216
Dettes fiscales et sociales	477 532	598 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 496	20 728
Autres dettes	2 263 091	2 356 723
Total	5 027 460	5 713 198

3.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 sont de 2 021 975 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

3.13. Ecart de conversion passif

Néant

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés	7 049 467	9 377 800
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	2 019 714	2 562 670
Ventes d'études	64 742	98 635
Autres	48 759	104 126
Total	9 182 681	12 143 230

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
France	1 582 337	1 447 088
Export	7 600 344	10 696 142
Total	9 182 681	12 143 230

4.2. Transfert de charges d'exploitation

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 264 K€..

4.3. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	7 127	2 489
Intérêts et produits assimilés	20 379	150 084
Dépréciations des titres de participation	14 995	13 045
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	(13)	
Différences positives de change	6 120	6 847
Produits financiers	48 608	172 465
Dépréciations des titres de participation	37 080	1 419
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	7 899	5 352
Intérêts et charges assimilés	1 102	1 048
Différences négatives de change	5 274	13 052
Autres charges financières	8 287	
Charges financières	59 641	20 870
Résultat financier	(11 033)	151 595

Les intérêts et produits assimilés correspondent à la rémunération du compte courant Safran.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Variation des provisions réglementées	1 511	(6 563)
Résultat sur opérations de gestion	(8 176)	3 903
Résultat sur opérations en capital	(5 162)	(1 153)
Transfert de charges	8 075	
Autres	279	120
Résultat exceptionnel	(3 472)	(3 694)

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	2 151 189	(525 297)	1 625 892
Exceptionnel	(3 694)	924	(2 771)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		29 834	29 834
Dont Participation	(126 834)		(126 834)
Total	2 020 662	(494 539)	1 526 122

Le taux d'impôt de 25,82 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25 %.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2023	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	383 826	99 142
Provision pour crédit à moyen terme	82	21
Provision pour hausse des prix	5 208	1 345
Subventions d'investissement	1 377	356
TOTAL ACCROISSEMENTS	390 492	100 864
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)	320 237	82 717
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction)	18 599	4 804
Provisions sur actif circulant	138	36
Autres provisions	129 758	33 516
Participation	128 294	33 138
Autres charges	43 448	11 223
Charges à déduire ultérieurement	473 665	122 348
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	127 626	32 966
Provisions pour pertes à terminaison	175 303	45 281
Provisions pour garanties de fonctionnement	100 103	25 857
Provisions pour risques commerciaux	15 043	3 886
Provisions pour garanties financières	0	0
Autres provisions	55 590	14 359
TOTAL ALLEGEMENTS	793 901	205 065
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(403 409)	(104 201)

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Caution de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	152,0	163,7
Engagements sociaux	20,9	30,4
Engagements donnés vis à vis des tiers	3 924,5	4 532,4
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0,0	
Autres engagements donnés	18,3	16,0
Avances remboursables	87,1	91,5
Total Engagements donnés	4 202,7	4 834,0

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Caution de dispense de retenue de garantie	7,0	3,2
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 702,5	1 830,9
Total Engagements reçus	1 709,5	1 834,1

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	124,8	69,1
Total Engagements réciproques	124,8	69,1

5.1.1. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 648				1 648
Constructions	18 921	-3 916	-612	-4 528	14 393
Installations techniques et outillages	4 404	-1 797	-294	-2 090	2 314
Autres immobilisations					
Total	24 973	-5 713	-906	-6 619	18 355

(en milliers d'euros)	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	950	165	1 116	144	505	
Constructions	10 591	1 897	12 488	1 659	5 800	
Installations techniques et outillages	2 551	441	2 993	386	1 350	
Autres immobilisations						
Total	14 093	2 503	16 596	2 188	7 655	

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,14 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2024 : 1 EUR = 1,12 USD
- 2025 et 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran.

5.2. Litiges

Suite à une différence d'interprétation du principe contractuel d'exonération temporaire, Safran Aircraft Engines a saisi le Tribunal administratif de Paris le 16 septembre 2022 afin de contester la décision de la DGA du 18 mars 2022 d'appliquer des redevances au titre des marchés exports pour le développement des moteurs M88 équipant les avions Rafale.

5.3. Effectif moyen

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	5 962	6 605
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	4 000	4 062
Ouvriers	2 401	2 439
Effectif salarié	12 363	13 106
Personnel mis à disposition	465	561
Effectif total	12 828	13 667

5.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre :

Dans le cadre du PNAQ 4 (2021-2030), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2023 de 6 773 tonnes. La consommation estimée de la période est de 14 821 tonnes.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

5.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.7. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

SAFRAN AIRCRAFT ENGINES
S.A.S. au capital de 154 063 215 €
Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin
75015 Paris
414 815 217 R.C.S. Paris

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 16 mai à 9h00

Les associés de la société de Safran Aircraft Engines se sont réunis ce jour en assemblée, au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin à Paris, sur convocation de son Président.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Paul Alary en sa qualité de Président, lequel constate, d'après la feuille de présence, que tous les associés sont présents ou représentés.

Les sociétés Mazars et Ernst & Young, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoquées, sont excusées.

L'Assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- les statuts de la Société
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- les projets de résolutions soumises à leur approbation,

Puis le Président déclare que les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, ainsi que les comptes annuels ont été tenus à la disposition des associés au siège social, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Le Président rappelle que les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Renouvellement des mandats des cabinets Mazars et Ernst & Young et Autres en qualité de commissaires aux comptes titulaires ;
- Pouvoirs.

Après lecture des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)*

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée déclare approuver le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élève à 357 365 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution*(Conventions Réglementées)*

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution*(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2023 :

• Bénéfice de l'exercice	1 526 122 033,58 euros
• Report à nouveau	<u>62 057,77 euros</u>
• Bénéfice distribuable	1 526 184 091,35 euros

Affectation :

• Dividende	1 526 150 207,79 euros
• Report à nouveau	33 883,56 euros

En conséquence, le dividende distribué sera de 1 526 150 207,79 euros, soit un dividende 148,59 euros par action. Il sera mis en paiement à l'issue de la présente Assemblée, le 16 mai 2024.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende unitaire	Dividende global
2022	74,68 euros	767 029 393,08 euros
2021	68,47 euros	703 247 222,07 euros
2020	54,09 euros	555 551 953,29 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

(Renouvellement des mandats des cabinets Mazars et Ernst & Young et Autres en qualité de commissaires aux comptes titulaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Président, renouvelle les cabinets Mazars et Ernst & Young et Autres en qualité de commissaires aux comptes titulaires, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes du dernier exercice clos.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young et Autres ont fait connaître à l'avance qu'ils acceptaient les mandats qui leur ont été proposés et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdits mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Jean-Paul Alary
Président

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Safran Aircraft Engines

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Safran Aircraft Engines

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Safran Aircraft Engines,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran Aircraft Engines relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans les notes B.2.10.1, B.2.10.2 et B.2.10.4 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue :

- ▶ des provisions pour garanties de fonctionnement pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de ces garanties ;
- ▶ des provisions pour pertes à terminaison dans le cas des contrats gérés à l'avancement, des provisions pour pertes sur engagement de livraisons dans le cas des contrats de vente de biens, dès lors qu'il existe une forte probabilité qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire, c'est-à-dire un contrat ou un ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie (concernant le cas particulier des contrats de vente de première monte, les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de rechange découlant de ces contrats).

Comme indiqué dans la note B.2.14 « Contrats de prestations de services » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestations de services, facturés au rythme des heures de vol ou des dates de franchissement de jalons techniques prévus dans les contrats, est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ces contrats, dont la revue est effectuée régulièrement.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses ainsi que les données prévisionnelles sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société. Nous avons, sur ces bases, apprécié le caractère raisonnable de ces estimations et vérifié que les notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres



Jérôme de Pastors



Christophe Berrard



Philippe Berteaux

Nicolas Macé

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Safran Aircraft Engines
1 rue Henri Auguste Desbrières
91003 Evry

A. ETATS FINANCIERS**B. ANNEXE**

1.	FAITS MARQUANTS.....	6
2.	PRINCIPES COMPTABLES.....	6
3.	NOTES SUR LE BILAN.....	15
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	23
5.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION.....	26

A. ETATS FINANCIERS

Comptes annuels 2023

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Compte de résultat 2023

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2022	31.12.2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	9 182 681	12 143 230
Production stockée		724 446	539 630
Production immobilisée		34 671	58 894
Transfert de charges d'exploitation	4.2	261	264
Reprises sur amortissements et provisions		926 689	874 615
Autres produits		247 245	234 383
Produits d'exploitation (1)		11 115 993	13 851 016
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			
Achats stockés d'approvisionnement			
Matières premières		148 196	204 696
Autres approvisionnements		35 185	61 279
Variation des stocks d'approvisionnements		(16 575)	(72 875)
Achats de sous-traitance		5 713 251	7 497 507
Achats non stockés de matières et fournitures		91 055	114 812
Services extérieurs		1 335 624	1 553 452
Impôts, taxes et versements assimilés		76 640	79 403
Charges de personnel			
Salaires et traitements		791 966	905 903
Charges sociales		368 266	408 632
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		154 493	135 170
Sur actif circulant: dépréciations		628 099	327 352
Pour risques et charges: dotations aux provisions		569 937	569 317
Autres charges		91 292	66 774
Charges d'exploitation (2)		9 987 431	11 851 422
Résultat d'exploitation (1) - (2)		1 128 562	1 999 595
Produits financiers		48 608	172 465
Charges financières		59 641	20 870
Résultat financier	4.3	(11 033)	151 595
Résultat courant (avant impôts)		1 117 528	2 151 189
Produits exceptionnels		83 105	47 391
Charges exceptionnelles		86 577	51 085
Résultat exceptionnel	4.4	(3 472)	(3 694)
Participation des salariés		(86 228)	(126 834)
Impôts sur les bénéfices	4.5	(260 746)	(494 539)
Total des produits		11 247 706	14 070 872
Total des charges		10 480 623	12 544 750
Bénéfice / (Perte) net(te)		767 082	1 526 122

Comptes annuels 2023

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF	Note	31.12.2022	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	123 235	229 461	114 383	115 077
Fonds commercial		91 821	91 845	24	91 821
Autres immobilisations incorporelles		31 414	137 615	114 359	23 256
Immobilisations corporelles	3.1	822 580	3 226 650	2 297 787	928 863
Immobilisations financières	3.1	742 436	977 197	180 906	796 291
Titres de participations		712 529	947 530	180 906	766 624
Autres immobilisations financières		29 906	29 667		29 667
Total Actif immobilisé		1 688 251	4 433 308	2 593 077	1 840 231
Stocks et en-cours	3.2	2 294 449	3 474 035	570 279	2 903 756
Avances et acomptes versés		615 355	940 624		940 624
Créances clients et comptes rattachés	3.3	4 661 701	5 338 612	190 348	5 148 264
Autres créances	3.3	5 190 339	6 950 591	70 937	6 879 655
Valeurs de placement	3.4				
Disponibilités	3.4	1 151	1 662		1 662
Charges constatées d'avance	3.6	23 694	59 787		59 787
Total Actif circulant		12 786 689	16 765 312	831 564	15 933 748
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion - Actif	3.7				
Total actif		14 474 940	21 198 620	3 424 640	17 773 979

PASSIF	Note	31.12.2022	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	154 063	154 063
Autres éléments de capitaux propres	3.8	19 360	19 294
Provisions réglementées	3.8	382 552	389 116
Résultat de l'exercice	3.8	767 082	1 526 122
Capitaux propres		1 323 058	2 088 595
Avances et dettes conditionnées		155 367	149 169
Autres fonds propres		155 367	149 169
Provisions pour risques et charges	3.9	1 590 677	1 601 873
Emprunts obligataire	3.10		
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10		
Autres emprunts et dettes financières	3.10	2	2
Avances et acomptes reçus	3.10	4 165 832	5 284 557
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	2 600 516	3 413 524
Autres dettes	3.10	2 945 873	3 214 285
Produits constatés d'avance	3.12	1 693 615	2 021 975
Dettes financières, d'exploitation et diverses		12 996 515	15 536 215
Ecart de conversion - Passif	3.13		
Total passif		14 474 940	17 773 979

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909, ce qui exonère Safran Aircraft Engines de publier ses propres comptes consolidés.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Aircraft Engines sera dénommée la Société.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 17 773 979 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 526 122 milliers d'euros.

1. FAITS MARQUANTS

Néant

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Règles et méthodes comptables

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définis dans le règlement ANC 2014-03 (version consolidée au 1^{er} janvier 2023).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changements de méthode comptable

- Aucun changement de méthodes.

2.2. Immobilisations incorporelles

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève.

Les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée d'un à cinq ans.

Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La mali de fusion « qualifié » de technique résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma Services par la Société en 2009 est inscrit au bilan en fonds de commerce, actif non amortissable, faisant l'objet annuellement d'un test de dépréciation.

2.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1er janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction ne sont pas incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

2.3.1. Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	15-40 ans	Linéaire
<i>Installations techniques</i>	10-20 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-15 ans	Linéaire
<i>Autres (dont agencements)</i>	3-15 ans	Linéaire

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.3.2. Dépréciations**

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour la Société.

2.4. Immobilisations financières

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est comptabilisée pour le montant de la différence lorsque la valeur d'inventaire, déterminée selon les critères habituellement retenus en matière d'évaluation des titres de participation, est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

2.5. Stocks et travaux en cours**2.5.1. Valeurs brutes**

Les stocks et les en-cours sont valorisés au coût de revient (coût d'acquisition ou de production), déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré ou à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Aucun frais financier n'est inclus dans la valorisation.

Le coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

2.5.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison du prix de marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes probables sur les moteurs de série en cours de fabrication font l'objet d'une dépréciation des travaux en cours.

Les ensembles et pièces destinés à l'échange standard font également l'objet de dépréciations, en tenant compte d'une part de leur valeur d'utilité pour l'entreprise, et d'autre part, de leur perte de potentiel éventuelle.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**2.6. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée, client par client, sur la base d'une estimation des risques sur encaissements.

Par ailleurs, à l'exception de ces créances qui font l'objet d'une analyse détaillée, les créances impayées depuis plus d'un an sont dépréciées à 50%, et à 100% au-delà de 2 ans.

Les dettes et créances en devises sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les pertes de change latentes qui ne sont pas compensées par une couverture de change font l'objet le cas échéant d'une provision pour risque.

2.7. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées essentiellement des comptes bancaires créditeurs détenus par la Société.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.8. Autres créances

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe Safran, la société Safran SA a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran SA.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.9. Provisions réglementées

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme des amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la Société.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

- L'estimation des éventuelles provisions relatives aux engagements contractuels sur les délais et spécifications techniques, au titre de la phase de développement des produits, tient compte de l'état d'avancement des développements dans le contexte général de chaque programme, en particulier en regard des changements des spécifications intervenues au cours de la phase de développement. Elle tient compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement.
- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :
 - o Provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
 - o Provisions pour pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons (voir note ci-dessous),
 - o Retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
 - o Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs.

2.10.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de l'expérience acquise, de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

2.10.2. Pertes à terminaison et pertes sur engagement de livraisons

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes sur engagement de livraisons, dans le cas des contrats de vente de biens, est comptabilisée dès lors :

- qu'il existe une probabilité forte qu'un contrat ou qu'un ensemble contractuel se révèle déficitaire (contrat ou ensemble contractuel dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus en contrepartie),
- que le contrat ou l'ensemble contractuel, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- que l'obligation de la société et les avantages économiques attendus en contrepartie peuvent être estimés de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Au cas particulier des contrats de vente de « première monte », les avantages économiques attendus s'entendent comme étant les flux de ces contrats associés aux flux hautement probables des activités de services et distribution de rechanges découlant de ces contrats. Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des stocks et en-cours (pour la part de production déjà réalisée et directement rattachable au contrat ou à l'ensemble contractuel déficitaire) et comptabilisées en provisions pour risques et charges pour le complément.

2.10.3. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRS IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

La loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité Sociale pour 2023 a modifié le cadre institutionnel de la réforme des retraites en changeant les conditions d'exercice des droits (recul de l'âge de départ et allongement des cotisations) résultant des régimes de retraite.

Les mesures issues de la réforme constituent une modification de régime au sens de la recommandation 2013-02 de l'ANC. L'impact de cette mise à jour est enregistré directement au compte de résultat, en coût des services passés conformément à la méthode retenue de la recommandation 2013-02 en tout point conforme à IAS 19 applicable actuellement.

Cet impact génère une charge de l'ordre de 2 millions d'euros comptabilisée au 31 décembre 2023.

2.10.4. Risques liés au financement des clients sur les ventes de moteurs

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent à se porter caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran SA conjointement avec les partenaires de la Société et contre-garantis par la Société, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à la quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont généralement effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par la Société. En effet, les obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Le risque net est couvert par une provision tenant compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources futures pour la Société.

2.11. Passifs éventuels liés à l'activité courante

Dans le cadre de son activité courante, la Société peut faire l'objet de réclamations de la part de ses clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour non atteinte des spécifications techniques, retard dans la phase de développement ou retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties et engagements contractuellement accordés et provisionnés ou intégrés au coût des contrats (cf. Notes 2.10 et 3.9). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée au-delà des plafonds de responsabilité contractuellement prévus, le cas échéant.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note sur les litiges (5.2).

Engagements de compensation

L'obtention de certains contrats, dans le domaine de la motorisation militaire, peut être conditionnée dans certains pays à l'obligation légale ou réglementaire de réalisation d'obligations de compensations locales ou Offsets, directs, semi-directs ou indirects. La non-réalisation de ces obligations dans les délais impartis peut exposer la Société au versement de pénalités, parfois non libératoires de l'obligation. Lorsqu'il existe des doutes sur la capacité de la Société à réaliser ses obligations, une provision est comptabilisée en moins du chiffre d'affaire à hauteur de la pénalité prévue au contrat.

2.12. Autres fonds propres

La Société reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Avances et dettes conditionnées ». Elles sont évaluées et comptabilisées à leur valeur historique déduite des remboursements déjà réalisés, et révisées le cas échéant en fonction des escalations contractuelles et/ou prévisions de remboursement.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, la société continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

2.13. Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran SA, le cours couvert est appliqué à l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats dans la devise couverte.

Par ailleurs, les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

- ✓ Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.
- ✓ Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran SA, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- ✓ Les provisions en devise sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- ✓ La composante en devise des provisions pour perte à terminaison en euro est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran SA.

2.14. Contrats de prestations de services

Le chiffre d'affaires afférent aux contrats de prestation de service facturés au rythme des heures de vols (par exemple pour les contrats d'entretien et de support de base installée) ou des dates de franchissement de jalons techniques prévues dans les contrats (par exemple pour les contrats multi éléments du secteur Défense qui peuvent inclure à la fois la vente de développement et de la production série) est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice, ou en fonction du franchissement des jalons techniques prévus dans les contrats.

Le chiffre d'affaires de chaque contrat est ainsi appréhendé en tenant compte des coûts réellement supportés, augmentés de la marge escomptée sur ce contrat ce qui engendre la comptabilisation de produits constatés d'avance ou factures à établir fonction du rythme réel de facturation du client.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts recouvrables.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

2.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

- Des ventes de biens et de services, ainsi que des produits de redevances et de licences. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société, lorsqu'il peut être évalué de façon fiable et lorsque la Société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens et des services.
- Des contrats de prestations de services dont la comptabilisation est réalisée au moyen de la méthode de l'avancement (voir 2.14). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société au cours de l'exercice comptable correspond à la progression du degré d'avancement des contrats concernés sur laquelle est appliquée l'estimation à terminaison des revenus de la Société sur ces contrats.

2.16. Résultat exceptionnel

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général défini au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.17. Participation des salariés

La Direction du Groupe Safran a signé le 30 juin 2005, avec les organisations syndicales représentatives un accord dérogatoire de Participation des salariés du Groupe Safran suivi de plusieurs avenants. Cet accord et ces avenants s'appliquent à la Société et à ce titre la Société prend en charge une partie de la participation en fonction des modalités de répartition prévues dans l'accord de Groupe.

2.18. Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran SA prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran SA enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

3. NOTES SUR LE BILAN**3.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

	31.12.2022	Acquisitions, création, augmentation	Apports	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	40 504			6 533	(2 259)	44 778
Fonds commercial	91 845					91 845
Autres immobilisations incorporelles	90 370			1 461	(2 847)	88 984
Immobilisations incorporelles en cours	13 128	(2 050)		(7 225)		3 853
Avances et acomptes						
Immobilisations incorporelles	235 847	(2 050)		769	(5 107)	229 461
Terrains	85 500			3 522	(136)	88 886
Constructions	658 897			12 886	(1 664)	670 119
Installations, matériel, outillages	1 986 331			108 114	(15 521)	2 078 924
Autres immobilisations corporelles	141 699			20 552	(14 358)	147 893
Immobilisations corporelles en cours	148 934	235 346		(145 843)		238 437
Avances et acomptes	2 113	288			(11)	2 391
Immobilisations corporelles	3 023 474	235 635		(769)	(31 690)	3 226 650
Participations financières	905 062	43 523			(1 054)	947 530
Créances rattachées à des participations	2 400				(240)	2 160
Autres immobilisations financières	27 506	283			(283)	27 507
Immobilisations financières	934 968	43 806			(1 577)	977 197

Les investissements corporels et les mises en service de l'exercice concernent principalement des outillages spécifiques de production.

La Société a créé une nouvelle filiale, Safran Aircraft Engines Services India (SAESI), ayant vocation à terme de réaliser des opérations de maintenance et réparations de moteurs Leap dotée d'un capital de 39 M€ pour développer cette activité. Par ailleurs la Société a augmenté le capital de Creuzet Polska (société industrielle détenue à 30%) pour 4 M€.

La société EPI GmbH a procédé à une réduction de capital qui explique la diminution des participations pour 1 M€.

Comptes annuels 2023

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Amortissements

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement						
Concessions et droits similaires	(27 496)	(4 347)			2 186	(29 658)
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	(85 091)	(2 454)			2 844	(84 701)
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations incorporelles	(112 588)	(6 801)			5 030	(114 359)
Terrains	(46 026)	(1 868)			58	(47 836)
Constructions	(497 735)	(16 089)			1 421	(512 403)
Installations, matériel, outillages	(1 496 788)	(97 453)			12 667	(1 581 574)
Autres immobilisations corporelles	(108 795)	(12 838)			13 500	(108 132)
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	(2 149 343)	(128 249)			27 646	(2 249 945)

Dépréciations

	31.12.2022	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2023
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dépréciations immobilisations incorporelles	(24)					(24)
Dépréciations immobilisations corporelles	(51 551)	(173)			3 882	(47 842)
Dépréciations immobilisations financières	(192 532)	(1 419)			13 045	(180 906)
Autres dépréciations						
Dépréciations	(244 108)	(1 592)			16 927	(228 772)

Comptes annuels 2023

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Tableau des filiales et participations

2023	Devise locale	Capital (en K devises)	Capitaux propres autres que le capital et le résultat (en K devises)	Quote part du capital détenu (en %)	(en Keuros)						
					Valeur comptable des titres détenus (en Keuros)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de l'exercice (*)	Résultat de l'exercice (*)	Dividendes encaissés sur l'exercice 2023
					Brut	Net					
LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR											
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
<i>- dans les filiales françaises</i>											
	EUR	247 562	(16 037)	100%	371 686	243 465			0	11 942	
<i>- dans les filiales étrangères</i>											
	USD	75	93 836	100%	3 106	3 106			36 829	8 360	
	RUB	941 332	(447 302)	100%	21 658	0			115	6 673	
	CNY	66 231	37 010	100%	7 498	7 498			28 205	610	
Safran Aircraft Engines Services India (SAESI)	INR	3 575 800	0	99,99%	39 367	39 367			1 148	0	
2. Participations (10 % à 50 % du capital détenu)											
<i>- dans les sociétés françaises</i>											
	EUR	55 738	1 929	50%	27 869	0			6 993	2 268	
	EUR	17 500	5 021	50%	8 811	8 811			141 022	1 117	
	EUR	5 109	NC	33%	1 703	1 703			-	-	
<i>- dans les filiales étrangères</i>											
	USD	8 456	1 358 274	50%	447 414	447 414			966 989	242 575	
	CNY	61 802	8 089	50%	4 000	4 000			2 874	360	
	PLN	98 278	-37 987	30%	6 530	4 156			8 540	-2 184	
AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS											
<i>- dans les participations françaises dont :</i>											
					1 103	340				1 250	
					30	30				1250	
<i>- dans les participations étrangères dont :</i>											
					2 229	2 229				1 238	
					1 309	1 309				0	
					884	884				177	
					1	1				1061	

(*) En milliers d'euros convertis aux cours de change du 31/12/2023, données prévisionnelles

(1) Données au 31/12/2022

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.2. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	176 723	7 800	168 923	249 557	8 072	241 485
Produits finis	2 019 969	236 378	1 783 592	2 425 821	270 313	2 155 508
En-cours de production	664 837	322 902	341 935	798 657	291 893	506 763
Marchandises						
Total	2 861 529	567 080	2 294 449	3 474 035	570 279	2 903 756

3.3. Créances

Au 31 décembre 2023, les créances se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	Brut au 31.12.2023	< 1 an	> 1 an à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	940 624	784 954	121 689	33 981
Créances clients et comptes rattachés	5 338 612	4 601 475	262 954	474 183
Créances fiscales et sociales	322 363	322 363		
Autres créances d'exploitation	1 026 381	1 026 381		
Créances d'exploitation	7 627 981	6 735 173	384 643	508 164
Créances diverses	5 601 847	5 601 847		
Charges constatées d'avance	59 787	34 544	25 243	
Ecart de conversion actif				
Autres créances	5 661 634	5 636 392	25 243	
Dépréciations	(261 285)	(261 285)		
Total	13 028 330	12 110 280	409 886	508 164

Les créances diverses sont principalement composées de l'excédent de trésorerie de la Société centralisé chez Safran SA.

3.4. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	1 151	1 662
Valeur mobilières de placement et disponibilités	1 151	1 662

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

3.5. Produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Créances rattachées à des participations	2 400	2 160
Créances d'exploitation	3 119 796	3 680 721
Total	3 122 196	3 682 881

3.6. Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2023 s'élèvent à 59 787 milliers d'euros.

3.7. Ecarts de conversion actif et primes de remboursement des emprunts

Néant.

3.8. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 270 881			15,00
Actions de préférence				

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation / Diminution	31.12.2023
Capital social	154 063				154 063
Autres éléments de capitaux propres					
Primes d'émission de fusion, d'apport					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	15 406				15 406
Réserves indisponibles	2 449				2 449
Réserve statutaire et contractuelle					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	9		53		62
Acompte sur dividendes					
Subventions d'investissements	1 496			(120)	1 377
Provisions réglementées	382 552			6 563	389 115
Résultat de l'exercice	767 082		(767 082)	1 526 122	1 526 122
Total	1 323 058		(767 029)	1 532 566	2 088 595

3.9. Provisions réglementées et provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		Fusion / apport	31.12.2023
				sans objet	avec utilisation		
Amortissements dérogatoires	380 416		43 608	(40 198)			383 826
Autres provisions réglementées	2 136		3 315	(161)			5 290
Total provisions réglementées	382 552		46 923	(40 360)			389 116
Garanties de fonctionnement	1 012 202		278 819	(159 292)	(214 427)		917 301
Garanties financières	6 051		3 377		(247)		9 181
Prestations à fournir					(17 074)		136 844
Engagements de retraite et assimilés	139 379		14 539		(17 074)		136 844
Contrats commerciaux et créances à long terme	124 284		165 906	(18 708)	(54 917)		216 565
Pertes à terminaison et pertes en carnet	192 249		46 636	(63 577)	(5)		175 303
Litiges	5 699		822	(440)	(165)		5 916
Autres	110 814		64 570	(1 929)	(32 692)		140 763
Total provisions pour risques et charges	1 590 677		574 669	(243 945)	(319 528)		1 601 873
Résultat d'exploitation			569 317	(243 945)	(319 528)		
Résultat financier			5 352				
Résultat exceptionnel			46 923	(40 360)			
Total			621 592	(284 304)	(319 528)		

(*) Aucun changement de méthodes sur 2023.

Engagements de retraite et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Taux d'actualisation	3,70%	3,20%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,70%	3,20%
Taux d'augmentation des salaires	Table par âge	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64	Age taux plein
Age probable de départ personnel non cadre	62	Age taux plein
Table de mortalité utilisée	TGH/F 05	TGH/F 05

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

	31.12.2022	31.12.2023	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite	Médailles du travail
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur actualisée de l'obligation	(162 846)	(168 713)	(2 127)	(157 603)	(8 983)
Valeur de marché des actifs de couverture	(2 645)	(1 467)	(1 467)	0	0
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(160 201)	(167 246)	(659)	(157 603)	(8 983)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	20 769	30 401	862	29 539	
Engagements provisionnés au bilan	(139 432)	(136 844)	203	(128 064)	(8 983)
Coût des services rendus	10 700	8 739	9	7 899	831
Coût financier	1 892	5 271	78	4 893	299
Amortissement des écarts actuariels	4 207	(465)	(922)	457	
Apport partiel d'actif	(958)	0	0	0	
Charge	15 840	13 545	(835)	13 249	1 130
Rendement attendu des actifs de couverture	(25)	(95)	(95)	0	
Prestations payées	(17 578)	(15 985)	(117)	(15 231)	(637)
Changement de méthode (*)					
Variation de provision - dotation (reprise)	(1 764)	(2 535)	(1 046)	(1 982)	493

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf. note 2.1.2 Changement de méthode)

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe Safran a procédé à la fermeture au 31/12/17 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16. La population éligible de ce groupe fermé est composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime à cotisations définies art. 83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime à cotisations définies art. 82 (régime collectif et facultatif) depuis le 1er janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.10. Dettes financières, dettes d'exploitation et dettes diverses

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2023	A 1 an ou moins	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Billets non garantis de 1er rang émis en USD				
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus	2			2
Autres emprunts et dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
Intérêts courus				
Dettes financières	2			2
Avances et acomptes reçus sur des encours	5 284 557	2 129 839	2 503 524	651 194
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 413 524	3 413 524		
Dettes fiscales et sociales	823 012	816 625	6 387	
Autres dettes d'exploitation	2 370 546	2 370 546		
Dettes d'exploitation	11 891 638	8 730 533	2 509 910	651 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 728	20 728		
Dettes financières, d'exploitations et diverses	20 728	20 728		
Produits constatés d'avance	2 021 975	392 777	314 168	1 315 031
Total	13 934 343	9 144 038	2 824 078	1 966 227

3.11. Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Emprunts et dettes financières divers	1 402	1 358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 268 938	2 736 216
Dettes fiscales et sociales	477 532	598 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 496	20 728
Autres dettes	2 263 091	2 356 723
Total	5 027 460	5 713 198

3.12. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2023 sont de 2 021 975 milliers d'euros essentiellement en lien avec l'avancement des contrats de services dits à « l'heure de vol ».

3.13. Ecarts de conversion passif

Néant

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1. Chiffre d'affaires**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Première monte, produits et prestations associés	7 049 467	9 377 800
Vente d'équipements de défense et sécurité		
Services	2 019 714	2 562 670
Ventes d'études	64 742	98 635
Autres	48 759	104 126
Total	9 182 681	12 143 230

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
France	1 582 337	1 447 088
Export	7 600 344	10 696 142
Total	9 182 681	12 143 230

4.2. Transfert de charges d'exploitation

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'élève à 264 K€.

4.3. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Dividendes reçus et autres produits de participation	7 127	2 489
Intérêts et produits assimilés	20 379	150 084
Dépréciations des titres de participation	14 995	13 045
Autres reprises de provisions / dépréciations financières	(13)	
Différences positives de change	6 120	6 847
Produits financiers	48 608	172 465
Dépréciations des titres de participation	37 080	1 419
Autres dotations aux provisions / dépréciations financières	7 899	5 352
Intérêts et charges assimilés	1 102	1 048
Différences négatives de change	5 274	13 052
Autres charges financières	8 287	
Charges financières	59 641	20 870
Résultat financier	(11 033)	151 595

Les intérêts et produits assimilés correspondent à la rémunération du compte courant Safran.

4.4. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2022	31.12.2023
Variation des provisions réglementées	1 511	(6 563)
Résultat sur opérations de gestion	(8 176)	3 903
Résultat sur opérations en capital	(5 162)	(1 153)
Transfert de charges	8 075	
Autres	279	120
Résultat exceptionnel	(3 472)	(3 694)

4.5. Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	2 151 189	(525 297)	1 625 892
Exceptionnel	(3 694)	924	(2 771)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..		29 834	29 834
Dont Participation	(126 834)		(126 834)
Total	2 020 662	(494 539)	1 526 122

Le taux d'impôt de 25,82 % intègre la contribution sociale de 3,3% applicable sur l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25 %.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

4.6. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2023	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS	Accroissement de la base future d'impôt :	Impôt futur sur :
Provisions réglementées		
Amortissements dérogatoires	383 826	99 142
Provision pour crédit à moyen terme	82	21
Provision pour hausse des prix	5 208	1 345
Subventions d'investissement	1 377	356
TOTAL ACCROISSEMENTS	390 492	100 864
ALLEGEMENTS	Allègement de la base future d'impôt :	Impôt payé d'avance sur :
Charges non déductibles de l'année de comptabilisation (à déduire l'année suivante)	320 237	82 717
Contributions fiscales et parafiscales (C3S et Effort Construction)	18 599	4 804
Provisions sur actif circulant	138	36
Autres provisions	129 758	33 516
Participation	128 294	33 138
Autres charges	43 448	11 223
Charges à déduire ultérieurement	473 665	122 348
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	127 626	32 966
Provisions pour pertes à terminaison	175 303	45 281
Provisions pour garanties de fonctionnement	100 103	25 857
Provisions pour risques commerciaux	15 043	3 886
Provisions pour garanties financières	0	0
Autres provisions	55 590	14 359
TOTAL ALLEGEMENTS	793 901	205 065
	Effets sur la base d'impôt :	Effets impôt :
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(403 409)	(104 201)

5. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

5.1. Engagements hors bilan et passifs éventuels

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Caution de soumission, bonne exécution, bonne fin (données)	152,0	163,7
Engagements sociaux	20,9	30,4
Engagements donnés vis à vis des tiers	3 924,5	4 532,4
Divers avals, cautions et garanties données		
Garanties de passif données	0,0	
Autres engagements donnés	18,3	16,0
Avances remboursables	87,1	91,5
Total Engagements donnés	4 202,7	4 834,0

(en millions d'euros)	31.12.2022	31.12.2023
Caution de dispense de retenue de garantie	7,0	3,2
Crédits documentaires reçus		
Autres engagements reçus	1 702,5	1 830,9
Total Engagements reçus	1 709,5	1 834,1

Commandes des fournisseurs d'immobilisations	124,8	69,1
Total Engagements réciproques	124,8	69,1

5.1.1. Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Valeur à la signature du contrat	Dotations aux amortissements théoriques			Valeur nette
		des exercices précédents	de l'exercice	cumulés	
Terrains	1 648				1 648
Constructions	18 921	-3 916	-612	-4 528	14 393
Installations techniques et outillages	4 404	-1 797	-294	-2 090	2 314
Autres immobilisations					
Total	24 973	-5 713	-906	-6 619	18 355

(en milliers d'euros)	Redevances payées			Redevances restant à payer		
	des exercices précédents	de l'exercice	cumulées	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Terrains	950	165	1 116	144	505	
Constructions	10 591	1 897	12 488	1 658	5 800	
Installations techniques et outillages	2 551	441	2 993	386	1 350	
Autres immobilisations						
Total	14 093	2 503	16 596	2 188	7 655	

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés une fois par an.

Au cours de l'exercice 2023, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran a été le suivant :

- 1 EUR = 1,14 USD

Les cours couverts EUR /USD prévisionnels dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran pour les exercices suivants au titre de son exposition nette sont indiqués ci-après :

- 2024 : 1 EUR = 1,12 USD
- 2025 et 2026 : le cours cible se situe dans une fourchette communiquée dans le cadre de la publication des comptes consolidés 2023 du groupe Safran.

5.2. Litiges

Suite à une différence d'interprétation du principe contractuel d'exonération temporaire, Safran Aircraft Engines a saisi le Tribunal administratif de Paris le 16 septembre 2022 afin de contester la décision de la DGA du 18 mars 2022 d'appliquer des redevances au titre des marchés exports pour le développement des moteurs M88 équipant les avions Rafale.

5.3. Effectif moyen

	31.12.2022	31.12.2023
Ingénieurs et cadres	5 962	6 605
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	4 000	4 062
Ouvriers	2 401	2 439
Effectif salarié	12 363	13 106
Personnel mis à disposition	465	561
Effectif total	12 828	13 667

5.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

5.5. Quotas d'émission de gaz à effet de serre :

Dans le cadre du PNAQ 4 (2021-2030), la société bénéficie d'une attribution gratuite de quotas de CO2 pour l'exercice 2023 de 6 773 tonnes. La consommation estimée de la période est de 14 821 tonnes.

Notes annexes aux états financiers de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

5.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat n'est pas fourni dans la mesure où le document de référence annuel du Groupe Safran mentionne cette information.

5.7. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.